



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-046

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 12
- Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. LANDRE Christian à Mme CANTIER Nadège – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme CASTANO Adeline à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MUNOZ Marie-Thérèse

CONVENTION DE PARTENARIAT SÉJOURS ENFANTS ET ADOLESCENTS – AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SAÔNE ET LOIRE (CAF71)

Madame Marie-Thérèse MUNOZ, 5^{ème} Adjointe, expose au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire (CAF71) poursuit son investissement pour favoriser les départs effectifs en vacances en s'appuyant en particulier sur la mission nationale VACAF, pour la gestion mutualisée des fonds d'aides aux vacances des Caf.

Le départ en vacances constitue un soutien à la parentalité et un facteur d'inclusion sociale des enfants et des adolescents en leur permettant de quitter leur environnement quotidien et de favoriser la mixité sociale. Ces départs contribuent à une meilleure égalité des chances par la découverte d'autres régions et l'ouverture à des réalités différentes du quartier d'origine.

Cette convention, jointe en annexe, a pour objet de régir les relations entre la CAF et le gestionnaire de séjours d'accueil avec hébergement, organisés pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'aide aux vacances enfants (AVE).

L'AVE est versé aux organisateurs de séjours enfants dont le siège social se situe en France. La réservation des séjours intervient en amont de leur réalisation et s'effectue dans la limite des fonds disponibles au regard de l'enveloppe budgétaire fixée par la CAF pour l'année N et au plus tard le 15/01/N+1.

La convention de financement est conclue du 1^{er} janvier 2024 au 04 janvier 2026. Le renouvellement devra s'effectuer par demande expresse.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la convention de financement ci-annexée ;

Entendu le rapport de Madame Marie-Thérèse MUNOZ, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-046

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat séjours enfants et adolescents aide aux vacances enfants (AVE) avec la CAF de Saône-et-Loire.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 04 JUIL. 2024
et publié, affiché ou
notifié le 04 JUIL. 2024
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU